

tion, qu'ils ajournèrent les plaidoyers et demandèrent à mon très honorable ami d'envoyer M. Newcombe pour représenter le peuple canadien devant cette cour. Il en résulta une réduction du montant de \$200,000 à \$25,000. J'en appelle au bon sens, je dirai plutôt au patriotisme des membres des deux côtés de la Chambre. Les demandeurs peuvent attendre quelques mois. Le Parlement siégera encore et quand il connaîtra clairement tous les faits, nous serons en état de juger entre le Gouvernement et les demandeurs.

Mais je dis qu'il y a quelque chose de mystérieux en toute cette affaire et, d'après mes renseignements, quelque chose de scandaleux. Maintenant, monsieur le président, je lirai une courte citation, pour faire réfléchir mon très honorable ami le premier ministre. Il s'agit d'un article qui a paru dans une revue sous le titre suivant: "Le gaspillage des deniers publics." Il s'applique avec une force particulière à la présente dépense, car nous avons voté des millions de l'argent du peuple en ces derniers jours et il doit y avoir une limite à la capacité des contribuables canadiens de payer des impôts.

Voici l'article:

Le prochain soulèvement de l'opinion publique portera sans contredit contre les dépenses insensées des deniers publics et les taxes écrasantes qui en sont la conséquence. La guerre engendre le mépris de l'économie. On dépense des milliards sans songer aux goussets de ceux qui sont obligés de fournir les fonds. A la conclusion de la paix, les Etats-Unis dépensaient plus d'argent que n'importe quel autre pays belligérant. On éprouvait une sorte de fierté à la vue des sommes énormes que nous jetions dans le gouffre. Le public a acquitté sans murmures ni protestations des impôts d'un poids sans précédent.

Cependant, le temps est arrivé de mettre un terme à la dépense insensée de l'argent du peuple. Ceux qui ont la garde du trésor fédéral doivent se dégriser. L'ardeur patriotique qu'avait fait naître la guerre s'est calmée. Nous sommes à l'aube froide et grise du lendemain de l'orgie. On commence à trouver très lourd le fardeau de la cherté de la vie. Et par-dessus le marché, il faut faire face à des impôts cruellement onéreux. Les politiciens, règle générale, ne s'occupent guère de pratiquer l'économie; ils ont au contraire un faible pour les grosses dépenses. Plus le "saloir" est spacieux et plus ils sont heureux. L'opinion publique est arrivée au point d'ébullition, à moins qu'on n'établisse clairement que nos gouvernants tentent des efforts énergiques afin de mettre un terme aux méthodes ruineuses et de ramener les impôts au plus faible minimum possible. Les objets nécessaires à la vie ne se détailleraient pas aux prix excessifs auxquels ils se vendent aujourd'hui si les exactions que le Gouvernement impose sous le couvert des taxes n'étaient pas aussi onéreuses. Chaque milliard que dépense le Gouvernement signifie l'addition d'un nouveau milliard aux frais du commerce.—*Forbes Magazine*.

[L'hon. M. Lemieux.]

J'affirme donc, monsieur le président, que cette somme n'est pas due. Je suis au fait de la valeur des terrains aux environs de ce parc et le Gouvernement se joue de la bonne foi de ses amis quand il leur demande d'approuver cette réclamation dans les dernières heures de la session. La vérité vraie, c'est que le Gouvernement demande au pays d'acquitter les dettes encourues dans l'élection partielle d'Yamaska, puisque les gens qui sont au fond de cet escamotage sont ceux-là mêmes qui ont été envoyés dans le comté pour interrompre mon honorable ami de Québec-Est et solliciter les suffrages par tout le comté, conduits dans de magnifiques automobiles. Quand il devrait rester ici quelques jours de plus, je ne laisserai pas passer cet escamotage, car ce n'est pas autre chose que cela. J'appuie les revendications de la ville de Québec, d'habitude. Cependant, à titre de contribuable et de représentant du peuple, je proteste contre tout vol de grand chemin, peu importe où il se commette.

Le très hon. M. DOHERTY: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prendre inutilement le temps de la Chambre afin de discuter s'il serait avantageux ou non de remettre à plus tard le règlement de cette affaire; je tiens toutefois à exposer devant le comité les simples faits tels qu'ils ont été établis par les dossiers de trois cours de justice, afin de remettre les choses au point. J'ose espérer qu'après cela, l'honorable député se rendra compte que, le débat qu'il a soulevé touchant ce prétendu "escamotage" n'a rien à voir avec la question en délibération, puisqu'elle a trait uniquement à la situation dans laquelle se trouvent la commission du port de Québec et le gouvernement du Canada à l'heure actuelle. Pour revenir à l'histoire de la cause, la commission du port de Québec—et personne ne contredit ce fait—a pris possession d'un terrain appartenant à la compagnie du parc Saint-Charles ou qu'elle réclame comme étant sa propriété.

L'hon. M. LEMIEUX: A quelle distance du port se trouvent ces terrains?

Le très hon. M. DOHERTY: Ils sont si près du port, si j'ai bien compris, qu'ils constituent surtout, sinon entièrement, des lots de grève. Or, la compagnie intenta des poursuites contre la commission du port afin de recouvrer le prix de la propriété. Après que le procès eut été entamé, un arrangement formel fut conclu entre les parties à l'effet de soumettre la